

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**ACCORD DE CONSORTIUM
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR
TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION
CHAMPS DU POSSIBLE VILLES DU FUTUR EN SUD ALSACE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-11-6-4 du 8 décembre 2017 approuvant la convention d'autorisation de financements complémentaires avec la Région Grand Est dans le champ des filières agricoles et forestières,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-3-6-4 du 23 mars 2018 relative à la participation au groupement de commande pour la réalisation de prestations d'accompagnement à la candidature au programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA),

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 16 mars 2018 relative à la présentation du PIA-TIGA,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'accord de consortium ci-joint et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- approuve la participation du Département dans ce cadre, et plus particulièrement de valider son rôle moteur dans la rédaction et la mise en œuvre éventuelle des trois fiches actions portant sur les thèmes suivants :
 - créer une filière biomasse locale au service du territoire, afin de favoriser les cultures sans intrant,
 - mettre en place une filière herbe structurée « de la production au consommateur » en créant des labels d'excellence locaux (Largue, Doller et Ill),
 - réguler le cycle de l'eau avec mise en synergie des équipements et modélisation pour gérer de façon optimale les ressources,
- décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Conseil départemental pour siéger au sein du comité de pilotage de l'accord de consortium susmentionné et désigne M. Michel HABIG en cette qualité,
- autorise ce représentant, dans ce cadre, à prendre toutes les décisions n'excédant pas le contenu des engagements, notamment financiers, pris par l'assemblée départementale et relatives au programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA),
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout autre document non financier en lien avec le PIA-TIGA et à prendre toute décision qui s'avèrerait nécessairement pour mettre en œuvre l'accord de consortium précité.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité